

VPT « Grand Est »
AGREMENTS

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930



TRANSPORT

En car au départ de LORRAINE : Nancy, Metz, Verdun. CHAMPAGNE ARDENNE : Reims, Châlons en champagne. Pré acheminement train de l'ALSACE : Strasbourg, Mulhouse et Colmar. BOURGOGNE : Besançon, Dijon, Auxerre, Lyon. HAUTS DE France : Calais et PARIS.

Le car reste avec le groupe pour la durée du séjour.

PREMIER ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : petit-déjeuner du lendemain du départ.

Dernier repas servi : petit-déjeuner ou déjeuner en fonction du retour.

CADRE DE VIE

L'hébergement se fait principalement en campings aménagés, sous tentes dômes de 2 à 3 places (emporter matelas mousse, duvet et couverts individuels). La participation de tous aux tâches quotidiennes est requise pour la réussite du circuit, mélange d'enrichissement personnel et de détente.

SPORTS ET LOISIRS

Découvrez les recoins de l'île, visiter le cœur de l'Irlande et ses péninsules sauvages. Passez des vacances inoubliables au sein d'un pays incontournable ! Emerveillement devant les paysages verts, les tourbières, les falaises et la mer en Irlande. Découverte d'un pays riche par la diversité de ses paysages, de ses coutumes et de ses habitants. Visite de la cote ouest avec arrêts possibles dans le Connemara, les falaises de Moher, puis Dublin.

ORGANISATION DU SEJOUR

La vie du groupe : la vie collective comporte divers aspects dans lesquels chacun est nécessairement impliqué. **Tout peut être discuté**, mais avec la volonté de mettre en place des règles acceptées de tous et dont la fonction est de faciliter la relation des uns avec les autres pendant la durée du séjour. La relation sera donc basée sur la confiance réciproque. La vie collective, c'est d'abord le respect des autres et leurs différences, ce sont des responsabilités partagées pour mettre en place la meilleure organisation possible, assurant la sécurité de tous, une bonne hygiène, ménageant des temps de liberté...

Le repas du jour du départ sera à charge du participant et tiré du sac.

Les quartiers libres : ils peuvent être ponctuellement organisés sur des horaires précis, un périmètre géographique bien défini, avec des cadres à des endroits stratégiques, connus de tous. Au départ, cette activité se fait à petite échelle, et c'est la maturité du groupe qui permettra d'aller crescendo dans ce type de procédure.

La réglementation : il est indispensable d'avoir une attitude irréprochable car la défaillance de l'un peut avoir des conséquences fâcheuses pour tout le groupe.

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

FORMALITES OBLIGATOIRES

Passeport en cours de validité obligatoire + la Carte Européenne d'Assurance maladie.

L'autorisation de sortie de territoire avec la copie de la carte d'identité ou du passeport du signataire

Autorisation de voyage électronique (ETA).

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Etape 1 : Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :
 - identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
 - mot de passe : de votre choix
2. Etape 2 :
 - cliquez sur accéder au journal de votre enfant
 - code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation départ

PREPARER LE SEJOUR

ELEMENTS DU TROUSSEAU : le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué. Vous pouvez vous reporter à la fiche trousseau mais n'oubliez pas :

- 1 petit sac à dos pour le jour et les balades pédestres (il doit pouvoir être conservé à proximité de soi avec les objets et vêtements utiles dans la journée)
- 1 valise rangée dans les soutes de l'autocar et qui ne sera accessible que le soir
- 1 lampe de poche
- Matériel pour les repas (assiettes, couverts, bol, verre), 1 gourde (isotherme de préférence)
- 1 bon duvet, 1 natte en mousse pour le couchage
- 1 vêtement de pluie (k-way ou ciré de préférence)
- 1 bonne tenue chaude (soirées fraîches au camping)
- crème solaire et anti moustiques

Facultatif : instrument de musique, jeux, livres,...

IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom du jeune (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.

- Argent de poche : à discrétion de la famille. Les jeunes ne manqueront de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. 30 à 40 € semblent suffisants pour l'achat de quelques boissons, timbres et cartes postales.
- Santé : la fiche de renseignements médicaux et individuels est obligatoire et doit être complétée avec précision. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du

séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.

- Utilisation du téléphone mobile : l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas en emporter pendant leur séjour.
- Objet de valeur : le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones ...

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles, bijoux, espèces,...) ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

DOCUMENTS A FOURNIR

A compléter/télécharger dans votre espace client :

- La fiche de renseignements médicaux et individuels
- La copie des vaccins
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM
- L'autorisation de sortie de territoire avec la copie de la carte d'identité ou du passeport du signataire
- Autorisation de voyage électronique (ETA)

A remettre au départ

- Une enveloppe argent de poche
- Toute correspondance utile au directeur
- Passeport en cours de validité
- Carte Européenne d'Assurance maladie

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE